

# Flash nucléaire 3

**Mars 2011 /** Raccourci de faits et d'opinions alimentant le débat nucléaire

## **Séisme au Japon: plusieurs centrales nucléaires touchées**

Le séisme de magnitude 9 qui a frappé le Japon le 11 mars 2011 a provoqué l'arrêt d'urgence des centrales nucléaires dans le nord de l'île principale de Honshu. L'épicentre était situé à quelque 130 km à l'est de la ville de Sendai et à 400 km au nord-est de Tokyo. Sont concernées quatre centrales nucléaires totalisant 14 tranches sur quatre sites: six tranches à Fukushima-Daiichi (Fukushima I), quatre à Fukushima-Daini (Fukushima II), trois à Onagawa et une à Tokai. Des incendies ont éclaté dans les parties non nucléaires de Fukushima-Daini et d'Onagawa, incendies entre-temps rapidement maîtrisés. Une perte de liquide de refroidissement a d'abord été constatée dans la tranche 1 de Fukushima-Daini. Endommagé aussi par le tsunami, le site de Fukushima-Daiichi s'est trouvé confronté à de graves problèmes au niveau de l'alimentation électrique d'urgence et de l'approvisionnement en liquide de refroidissement, dans les tranches 1 et 3 notamment. Les tranches 4 et 6 avaient été arrêtées avant le séisme. En dépit des efforts déployés en vue d'utiliser l'eau de mer comme dernière ressource, l'absence de refroidissement a endommagé le combustible des tranches 1, 2 et 3. Il s'est formé de l'hydrogène qui a explosé et détruit l'extérieur des bâtiments réacteurs. Dans la tranche 4, arrêtée dès avant la catastrophe, un incendie a éclaté le 15 mars dans la zone du dépôt de stockage intermédiaire pour assemblages combustibles usés, ce qui a conduit à d'importants rejets de substances radioactives dans l'environnement, rejets qui, selon la direction des vents, ont mis en danger le personnel du site ainsi que la population riveraine. Celle-ci avait déjà été évacuée par étapes à titre préventif. Les autorités japonaises ont annoncé l'événement survenu à Fukushima-Daiichi-1 à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en le classant provisoirement comme «accident ayant

des répercussions locales»; cela correspond au niveau 4 de l'Echelle internationale des événements nucléaires Ines qui en compte 7. Les événements ayant frappé les autres tranches de Fukushima-Daiichi, Fukushima-Daini et d'Onagawa ont été annoncés mais n'ont pas encore été classés. Voilà l'état de la situation au 15 mars 2011, 8 heures. Le site Internet du Forum nucléaire suisse [www.forumnucleaire.ch](http://www.forumnucleaire.ch) fournit des informations actualisées en permanence sur les installations nucléaires japonaises touchées par le séisme.

## **Suspension provisoire des demandes d'autorisation générale**

Suite à l'évolution de la situation dans les centrales nucléaires japonaises frappées par le séisme et le tsunami du 11 mars dernier, la conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a décidé à l'issue de discussions internes le 14 mars 2011 de suspendre les trois procédures en cours concernant les demandes d'autorisation générale pour des centrales nucléaires de remplacement en Suisse. La conseillère fédérale a chargé l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) d'analyser les causes exactes de l'accident survenu au Japon et d'en tirer les conclusions s'agissant l'élaboration éventuelle de nouvelles normes plus strictes, notamment en matière de sécurité sismique et de refroidissement. Pour le DETEC, les conclusions de ces examens devront être prises en compte dans l'évaluation de la situation pour les centrales existantes ainsi que pour les nouvelles centrales prévues. Les demandes d'autorisation générale pour le remplacement des centrales actuelles ne pourront être évaluées qu'à la lumière de ces conclusions. Pour la cheffe du DETEC, la «sécurité et le bien-être de la population ont la priorité absolue».

### Rédaction:

P. Valiquet, R. Bilang,  
M.-F. Aepli, M. Brugger,  
M. Rey, M. Schorer, D. Stebler

Forum nucléaire suisse  
Case postale 1021  
3000 Berne 14  
Téléphone 031 560 36 50  
Téléfax 031 560 36 59  
[info@forumnucleaire.ch](mailto:info@forumnucleaire.ch)  
[www.forumnucleaire.ch](http://www.forumnucleaire.ch)

Parution: 12 fois par an  
ISSN 1421-0355

© 2011 by Forum nucléaire suisse

## **Prolongation des durées de vie des centrales allemandes suspendue**

La décision prise récemment de prolonger la durée de vie des installations nucléaires allemandes est suspendue pour trois mois. C'est ce qu'a annoncé le 14 mars 2011 la Chancelière Angela Merkel en présence du vice-chancelier Guido Westerwelle. Quant à connaître la portée de cette décision sur les différentes centrales, le gouvernement serait en pourparlers avec les exploitants. «Nous souhaitons mettre ces trois mois à profit pour procéder, à la lumière des dernières données provenant du Japon, à une nouvelle analyse des risques de toutes les centrales nucléaires allemandes, cela avec l'aide d'une commission d'experts indépendante qui collabore avec le gouvernement fédéral», a précisé Westerwelle. Le gouvernement avait décidé le samedi précédent de soumettre toutes les installations allemandes à un contrôle de sûreté exhaustif.

## **Plainte contre la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires allemandes**

Comme ils l'avaient annoncé, et indépendamment les uns des autres, les cinq Länder dirigés par le parti social-démocrate allemand (SPD) et plus de 200 députés du Bundestag appartenant au SPD et aux Verts ont déposé début mars 2011 auprès du Tribunal constitutionnel fédéral de Karlsruhe une plainte contre la prolongation des durées de vie des centrales nucléaires allemandes décidée par le gouvernement. Les plaignants estiment que cette prolongation nécessite l'accord du Bundesrat constitué de membres des gouvernements des Länder. Le gouvernement fédéral est d'un avis contraire. C'est pourquoi il n'a présenté la loi sur la prolongation des durées de vie et trois autres lois du paquet énergétique et climatique qu'au seul Bundestag, puis à Christian Wulff, président de la République fédérale, pour la signature des décrets d'application. Ces lois sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **Nouvelles centrales nucléaires en service en Russie, ...**

La tranche Rostov 2 – connue anciennement sous le nom de Volgodonsk 2 – est entrée en service commercial en décembre 2010. Elle se situe à environ 1000 km au sud-est de Moscou. La tranche Rostov 1 est en service sur le site depuis 2001 et deux autres tranches y sont en chantier.

## **... en Inde ...**

La quatrième tranche nucléaire de Kaiga a été couplée au réseau en janvier 2011. Quatre unités dotées de réacteurs de conception indienne sont désormais exploitées sur ce site implanté dans l'Etat de Karnataka, sur la côte sud-ouest du pays. 20 tranches nucléaires approvisionnent maintenant la population indienne en électricité.

## **... et en Corée du Sud**

Une nouvelle tranche nucléaire produit officiellement du courant en Corée du Sud: Shin Kori 1 a été mise en service industriel le 28 février 2011. Le site Shin Kori se trouve à proximité de la ville portuaire de Busan, dans le sud-est du pays. Trois autres tranches sont actuellement en construction sur ce site.

## **Commission européenne: proposition d'extension du budget pour la recherche nucléaire**

La Commission européenne a adopté une proposition de prolonger le financement, jusqu'en 2013, du programme-cadre d'Euratom 2007-2011; cette proposition a été présentée au Conseil de l'UE qui doit prendre une décision d'ici la fin de l'année. Les travaux de recherche en cours d'Euratom pourraient ainsi être poursuivis. Ils visent entre autres à améliorer la sûreté nucléaire et la protection radiologique, précise la Commission. La prolongation budgétaire est une étape formelle nécessaire pour adapter la durée effective du programme-cadre d'Euratom à la période de sept ans du Septième programme-cadre principal de recherche (7<sup>e</sup> PC) de l'UE, lequel prend fin en 2013. La proposition adoptée ne comporte aucune modification de la politique, comme le précise la Commission dans son communiqué de presse. Les organes de l'UE auraient du reste déjà prévu cette demande de prolongation lors du lancement des deux programmes en 2007.

Le «Flash nucléaire» peut également être commandé sous forme de lettre d'information électronique sur le site [www.forumnucleaire.ch](http://www.forumnucleaire.ch).